

## Le droit et l'informatique

Par **Maria Karomm**, le **17/06/2014** à **22:18**

Bonjour,

Je suis une future ingénieur en informatique. J'ai toujours été intéressée par le droit mais je n'ai pas pu en faire. Je suis très motivée pour faire du droit par correspondance en commençant par une licence.

J'aimerais savoir si le droit et l'informatique (Ingénieur/Avocat) peuvent déboucher sur des métiers recherchés ? C'est vraiment avantageux ?

Merci.

Par **joaquin**, le **18/06/2014** à **08:07**

Bonjour,

personnellement, j'ai fait du droit avant de faire de l'informatique (mais je n'ai pas votre niveau, je suis loin d'être ingénieur). En droit, étant donné votre niveau scientifique (ingénieur), vous pourriez vous spécialiser en droit informatique (dépôt de brevets notamment).

COrdialement  
JG

Par **Yn**, le **18/06/2014** à **10:26**

[citation]J'aimerais savoir si le droit et l'informatique (Ingénieur/Avocat) peuvent déboucher sur des métiers recherchés ? C'est vraiment avantageux ? [/citation]

Vouloir acquérir de nouvelles connaissances est toujours positif, mais d'un point de vue "débouchés professionnels", je n'en suis pas convaincu.

Ingénieur et "juriste" (avocat, conseil, etc.) sont deux métiers différents et les domaines d'intervention n'ont rien en commun. Schématiquement, l'ingénieur va créer, le juriste va encadrer et protéger cette création (brevet, marque, contrat d'exploitation, contrat de cession,

etc.)

Partant, chacun sa spécialisation, et pose-toi la question : que veux-tu faire ?

Concernant le le droit de la propriété intellectuelle / industrielle (bref, tout ce qui protège les créations au sens large), c'est un droit avec une logique particulière que l'on étudie généralement à partir du M1.

C'est un secteur dans lequel il y a évidemment des débouchés, comme tout ce qui touche au droit des affaires de manière générale.

N'hésite pas si tu as des questions.

Par **Alister**, le **18/06/2014 à 12:35**

Bonjour,

En effet, le seul domaine du droit où des compétences à la fois d'ingénieur et de juriste sont demandées, c'est celui de l'ingénieur brevet.

Après, la route est barrée d'obstacle, ce n'est pas vraiment facile d'être ingénieur brevet (surtout quand on doit apprendre une matière très différente de la sienne depuis des années), encore moins d'être mandataire européen en brevet en passant l'EQF après le CEIPI (même si on peut travailler en tant qu'ingé-brevet sans être mandataire européen, beaucoup d'employeurs le demande jusqu'à payer la formation certaines fois).

Si vous voulez une idée des débouchés dans ce domaine, voici un exemple de quelques offres de ce mois de juin mise en avant par le CEIPI :

<http://www.ceipi.edu/index.php?id=14121L>

On ne se le cache pas, un ingénieur brevet est très recherché (peut beaucoup dépendre de la spécialité) et généralement très bien payé (surtout s'il s'agit d'un mandataire européen...) mais l'entrée dans le métier n'est pas si facile.

Après bien sûr, vous pouvez choisir de reprendre sur les fondamentaux de droit pour faire à terme du droit de l'informatique visant à devenir juriste dans le secteur (mise en place d'ensemble contractuel, de négociations contractuels en matière d'hébergement, infogérance, externalisation etc...) mais la route est longue puisqu'à mon avis il faudrait au grand minimum recommencer un M1 en droit, si ce n'est une licence.

Par **Maria Karomm**, le **18/06/2014 à 13:50**

Merci pour toutes vos réponses ! Je ne connaissais pas l'ingénieur brevet et cela m'intéresse beaucoup.

Après une petite recherche il faut un M1 dans la propriété industrielle et une formation d'ingénieur. Je me trompe ?

Quand tu dis alister très bien payé c'est à dire :

Jeune diplômé : entre 30 et 40 k€

Jeune cadre (3 à 5 ans d'expérience) : entre 40 et 70 k€

Cadre confirmé (qualifications professionnelles obtenues et/ou expérience >10 ans) : entre 70 et 120 k€ -

Après il y a mandataire européen là je n'ai pas bien compris comment faire pour y arriver.

Les articles que je trouve correspondent plus à un public ayant fait du droit donc je me perds un peu dans les définitions.

Par **Alister**, le **18/06/2014 à 14:36**

Si tu es intéressé par la profession d'ingénieur-brevet (ou potentiellement de Conseil en propriété industrielle spécialisé brevet), je te conseille la lecture de cette discussion récente que j'ai eu avec Joaquin :

<http://www.juristudiant.com/forum/conseil-en-proprietie-industrielle-t21866.html>

Pour ce qui est de la formation :

Il te faut une formation en tant qu'ingénieur, puis passer par le CEIPI (en module brevet, soit en cycle long, soit en cycle accéléré, j'en parle rapidement dans l'autre post). Attention tout de même la formation n'est pas donnée au niveau du prix. Le CEIPI a encore à l'heure actuelle le monopole de la formation des ingénieurs brevet. Une fois ce cycle long ou accéléré passé, il faudra passer un examen. L'examen CEIPI brevet est difficile, il me semble être le plus difficile. Il y a beaucoup de détails procéduraux à connaître par ailleurs.

Ensuite si l'on souhaite devenir mandataire européen en brevet, c'est dire que l'on souhaite avoir la capacité de déposer des brevets européens à l'OEB pour ses clients (Le brevet unitaire va bientôt se cumuler au brevet européen, je ne sais pas quelles seront les conséquences sur la profession). Pour devenir mandataire européen, il faut passer l'EQF.

Ne pas oublier, dans cette profession, il est plus que nécessaire d'être bilingue anglais (la 3e langue suivante est extrêmement appréciée : chinois, japonais, allemand surtout puis arabe ou espagnol).

Pour le salaire, j'ai cru entendre que les ingénieurs-brevet en électronique étaient relativement rares donc mieux payés. Je ne sais pas ce qu'il en est pour l'informatique. Après si tu sors d'une école d'ingénieur bien côté, ça change aussi la donne.

Aussi, je te préviens, ce n'est pas toujours un monde "facile" à gérer, il y a pas mal de responsabilités et d'argent en jeu dans la plupart des rédactions/procédures d'obtention ou d'opposition à un brevet. Je pense que la grille de salaire que tu donnes semble plutôt bien représenter mais c'est vraiment du cas par cas, ça dépend des compétences et de la

formation, des expériences, de l'entreprise concernée, du secteur d'ingénierie...

Même si j'ai été en contact avec des ingénieurs-brevet lors de ma formation au CEIPI, je suis juriste de formation et n'ait pas la prétention de lire et comprendre ce que des ingénieurs-brevets peuvent faire bien mieux que moi. D'où le fait que les juristes se spécialisent beaucoup moins en brevet généralement, c'est le domaine des ingénieurs-brevet. Ce qui veut aussi dire qu'il me manque beaucoup d'information sur un secteur qui ne m'est pas particulièrement réservée, même si j'ai les connaissances juridiques. Peut-être que tu trouveras plus d'information grâce à ces liens :

<http://www.cncpi.fr/>

<http://www.ceipi.edu/index.php?id=5415>

<http://www.ingenieurs.com/genie-civil/metier-ingenieur-brevet-1098.php>

Par **Maria Karomm**, le **18/06/2014** à **18:53**

Merci pour ton message clair et précis.

J'ai vu que des ingénieurs étaient recrutés par des entreprises et leur finance ainsi la formation en accéléré pour devenir ingénieur brevet. Je me demande comment ont-ils réussi à se faire recruter et pour quel poste avant d'entamer la formation.

Vu que ma formation est à l'ENIB, cela me permet de toucher à de la mécanique et à de l'électronique avec pour majeure : l'informatique. L'ingénieur brevet informatique et électronique (ensemble) est très recherché d'après les données, cela sera un réel plus pour moi.

J'ai sollicité une inscription à Paris 8 en Droit (L1) pour faire un double cursus. Cela me permettra d'avoir plus de chances pour le concours (Corrigez-moi si je me trompe). J'hésite entre ajouter une licence en droit à mon CV ou attendre la formation du CEIPI.

Dernière question (si cela ne vous dérange pas bien sûr): quelle est l'évolution d'un mandataire européen ? Peut-il ouvrir son propre " cabinet " ?

J'avoue que je suis plus que motivée pour entamer tout cela ! J'adore me surpasser (le stress aussi ...), les défis et évoluer professionnellement). De plus cela me permettra de faire du DROIT sans laisser mon diplôme d'ingénieur de côté.

Par **Alister**, le **18/06/2014** à **19:32**

Si vous désirez vous orienter vers cette formation, je ne vois pas de nécessité à faire de licence de droit. Le CEIPI donne des cours de fondamentaux en droit qui, bien que n'y ayant pas assisté, me semblent largement suffisant pour l'exercice de la profession. Pour préparer le concours, les cours du CEIPI me semblent les plus adaptés, ils proposent d'autres préparations payantes aussi mais je ne m'y suis jamais intéressé.

Après il est vrai que si vous avez un diplôme Bac+4 en tant que juriste en plus d'un diplôme

d'ingénieur + le CEIPI, voire + mandataire européen en brevet, vous pourriez à la fois vous spécialiser en brevet et à la fois marques/dessins et modèles.

Mais très sincèrement, ça fait beaucoup de diplôme pour pas grand chose, autant laisser les juristes s'occuper des marques/dessins et modèles et les ingénieurs des brevets.

Pour ce qui est de l'évolution de carrière, il est tout à fait possible d'ouvrir son propre cabinet de Conseil en propriété industrielle à condition de passer l'examen de l'INPI (un examen en plus à passer donc + 3 années d'exercice dans le milieu + un diplôme du CEIPI). C'est une profession libérale qui répond à des règles de déontologie comme un avocat. Ils ne peuvent pas plaider devant des tribunaux nationaux mais s'ils sont mandataire européen en brevet peuvent représenter leur client devant les juridictions européennes en matière de brevet (OEB puis plus tard la juridiction unifiée).

Je vous préviens juste qu'il y a quelques années un projet de fusion avocat-CPI avait été présenté et a donné lieu à un débat très important entre les deux professions, le projet a pour le moment été abandonné. Toujours la même rengaine avec l'interprofessionnalité, bien que dans une certaine mesure, cela vient d'être autorisé pour les expert-comptables.

Beaucoup d'informations ne sont pas en ma possession concernant les ingénieurs-brevet étant donné que je suis juriste de formation, mais n'hésitez pas à m'envoyer un message ou à me poser des questions si nécessaire.

Par **Maria Karomm**, le **18/06/2014** à **20:05**

Je voudrais uniquement me spécialiser en brevet. Je suis très heureuse d'avoir trouvé ma vocation.

Par contre, pour avoir une réponse à ma première question : connaissez-vous quelqu'un sur le forum qui pourrait me renseigner sur les possibilités de se faire recruter par une entreprise/cabinet pour financer cette formation ? Ingénieur tout court ?

Par **Alister**, le **18/06/2014** à **20:14**

Nop je n'ai pas ces informations.

Je me rappelle juste d'un ingé de chez Thales qui s'était fait payer sa formation au CEIPI. Mais impossible d'établir un recensement des entreprises qui le font, ça dépend de tellement de choses...

Je vous précise tout de même que le droit de la propriété industrielle est extrêmement procédural, même si en pratique et personnellement je trouve ça passionnant, quand on gratte un peu la matière, ça révolse beaucoup d'étudiants.

Par **Maria Karomm**, le **18/06/2014** à **20:19**

Un ami compte me passer son cours sur l'introduction au droit de la propriété industrielle que je vais potasser.

Je vous remercie beaucoup pour toutes vos réponses et de votre rapidité. Grâce à tout cela, je suis encore plus motivée et je veux réussir !

Je vous souhaite une bonne soirée Alister.

Par **Alister**, le **18/06/2014** à **20:28**

Si c'est de cours que tu as besoin, je peux t'en passer quelques uns si nécessaire.

Avant de potasser le droit de la propriété industrielle il y a 3 matières juridiques qui te seront importantes : Introduction au droit, droit des biens et droit des obligations.

Bon courage pour la suite !

Par **Maria Karomm**, le **19/06/2014** à **10:48**

Oui j'aimerais beaucoup si ça te dérange pas de voir tes cours, me familiariser avec le droit et améliorer mon vocabulaire à travers ça (A force de faire des mathématiques, on oublie comment faire une bonne phrase).

Par **joaquin**, le **19/06/2014** à **17:31**

En plus des matières indiquées par Alister, je te conseille aussi une initiation au droit des affaires (en particulier droit commercial et droit des sociétés, droit de la concurrence). La matière des brevets touche en principe le monde de l'entreprise et son environnement.

Pour ce qui est des mathématiques, ça apprend aussi à penser de manière logique et rationnelle, ce qui est parfois aussi utile en droit.

Cordialement  
JG

Par **Maria Karomm**, le **25/06/2014** à **17:17**

Merci pour ta contribution Joaquin ! Je viens de commencer le droit civil (initiation) et j'aime beaucoup !

Par contre, je suis un peu déçue il n'y a presque pas d'offres en informatique ..

Par **joaquin**, le **26/06/2014** à **11:24**

Bonjour,

le droit civil, c'est une matière vaste, une des principales en droit. Concentre toi plutôt, comme l'a précisé Alister, sur le droit des obligations et le droit des biens. Tu peux passer rapidement sur le droit de la famille. Après, un petit coup d'oeil sur le droit commercial ne fera pas de mal.

Qu'est-ce que tu appelles offres ? offres d'emploi ? Si tu as la double casquette informaticien et juriste, il devrait pourtant y avoir des postes, soit dans l'un soit dans l'autre, soit même dans un cabinet qui demande des juristes ayant une bonne connaissance de l'informatique et de son environnement juridique.

Cordialement  
JG

Par **Maria Karomm**, le **26/06/2014** à **12:27**

Bonjour Joaquin,

Merci pour ces informations, je vais m'acheter des livres sur ces " droits ". J'ai postulé aussi à Paris 1 pour une licence de droit car je ne peux plus attendre!

Je parlais des offres d'emploi pour des ingénieurs brevets, il y en a vraiment très peu malheureusement et c'est ce que j'ai envie de faire. C'est décourageant (un peu).